

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

79 163 / MCB
FIXATION DU LOYER DE L'
IMMEUBLE sis 17, Rue de
l'Electricité : Syndicat
intercommunal à vocations
multiples.

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 décembre 1979

Nombre de conseillers
en exercice — 27

Nombre de présents — 21

Nombre de votants — 25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le quatorze décembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, BOUTET, M^{lle} FOUCHE, MM. BOUCHET, BUJARD, DUFOUR, PAPEAU, POUMAILLOUX, TETARD, NAULIN, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU, BERLAND, BOULAN, DUFEIL, CABAL, TAP, PELLETIER, M^{me} TACQUET, M. POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BOUCHET, LACHAUD par M. BOUTET, FABER par M. LIS, MAURELLET par M. BOISARD.

Absents : MM. MONTRON, VIAUD.

M PELLETIER a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 26 Octobre 1979, M. le Président du SIVOM a fait connaître à Monsieur le Maire, que l'assemblée générale du SIVOM réunie le 19 Octobre 1979 avait émis le souhait de louer le deuxième étage de l'immeuble sis au N°17, rue de l'Electricité.

Actuellement, le SIVOM occupe une surface de 242,10 m² et verse un loyer annuel de 6 000 F fixé par contrat en date du 6 Février 1970.

Après concertation, le nouveau loyer serait calculé ainsi :

I - Ancienne surface occupée : 242,10 m²

- Prix du loyer à la signature du dernier contrat en 1970 :
6 000 F par an.

- Dernier indice du coût de la construction connu à la date de la signature : 2ème trimestre 1969 (J.O. du 28.10.69): 216

- Au 23 Novembre 1979 (date des négociations) dernier indice connu 2ème trimestre 1979 (J.O. du 30.10.79) ::::::::::: 510

- Revalorisation du loyer au 23 Novembre 1979 en fonction de l'indice du 2ème trimestre 1979 -

$$\frac{6\ 000 \times 510}{216} = 14\ 166,66\ F$$

II - Nouvelle surface susceptible d'être louée

- <u>Sous-sol</u> : garages 1 & 2 chaufferie et dégagement)	123,22 m2
- <u>Rez de chaussée</u> :		
Salle de réunion)	
Dégagement salle de réunion)		87,84 m2
Dégagement entrée)	
- <u>1er Etage</u> :		
Bureaux et dégagements)	174,16 m2
- <u>2ème Etage</u> :		
Bureaux et dégagements)	174,16 m2
		<hr/>
		559,38 m2

dont 123,22 m2 de sous-sol et 436,16 m2 de salles et bureaux.

III - Changement de prix en fonction des surfaces louées

Surface des bureaux : en 1970	:	242,10 m2
en 1980	:	436,16 m2

La chaufferie et deux garages, bien que mis à la disposition du SIVOM n'étaient pas compris dans les surfaces louées par le contrat de 1970.

Nouveaux prix des loyers bureaux

$$\frac{14\ 166,66 \times 436,16}{242,10} = 25\ 522,22$$

Nouveau prix global

Bureaux	25 522,22 F
2 garages + 1 chaufferie à 150 F par mois soit par an : 1 800 F x 3 =	5 400,00 F
	<hr/>
	30 922,22 F
arrondi à	31 000,00 F
	<hr/>

Le loyer 1980 serait donc fixé à 31 000 F et serait révisable annuellement par indexation sur l'indice INSEE du coût de la construction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 11 Décembre 1979,

DECIDE :

- de porter la surface des locaux mis à la disposition du SIVCM de 242,10 m² à 559,38 m²
- de fixer à 31 000 F (TRENTE ET UN MILLE FRANCS) le loyer annuel 1980 pour l'occupation de l'immeuble sis 17, rue de l'Electricité à ROYAN par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Presqu'île d'Arvert et de la Côte de Beauté, à compter du 1er Janvier 1980.
- d'indexer annuellement ce loyer en fonction de l'écart existant entre l'indice de la construction du 2ème trimestre 1979 (J.O. du 30.10.79) (dernier indice connu au moment de la négociation du présent contrat) et celui du 2ème trimestre de l'année précédant chaque échéance annuelle.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer le contrat annexé à la présente délibération concrétisant les dispositions énoncées ci-dessus.
- que la recette correspondante sera encaissée sur le chapitre 965, article 7142 du Budget.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS



ARRONDISSEMENT DE
ROCHEFORT S/MER

- AFFICHE LE 28 NOVEMBRE 1979

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION MULTIPLE DE
LA PRESQU'ILE D'ARVERT
ET DE LA COTE DE BEAUTE

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice 44
- Présents 30
- Représentés 5

- LOCATION DE L'IMMEUBLE 17, RUE DE L'ELECTRICITE

Le Lundi Vingt Six Novembre Mil Neuf Cent Soixante Dix Neuf à Seize heures, le Syndicat Intercommunal de la Presqu'Ile d'Arvert et de la Côte de Beauté, régulièrement convoqué le Seize Novembre Mil Neuf Cent Soixante Dix Neuf, s'est réuni en Assemblée Générale sous la présidence de Monsieur Jean de LIPKOWSKI, Président.

ETAIENT PRESENTS :

- M. MOULLINEAU	ARCES S/GIRONDE
- M. GABORIT	BREUILLET
- MM. GUERIN et MARQUET	CHAILLEVETTE
- M. BERTHELOT	COZES
- M. JOIE	ETAULES
- M. DEOLA	LA TREMBLADE
- M. REMBERT	LE CHAY
- M. CHIRON	L'EGUILLE S/SEUDRE
- M. LAGARDE	LES MATHES
- M. GERE	MEDIS
- MM. COUDRAY et GIRAUD	MESCHERS S/GIRONDE
- MM. JOGUET et CRETIN	MORNAC S/SEUDRE
- M. FLEURY	MORTAGNE S/GIRONDE
- M. TETARD	ROYAN
- M. MANDIN	ST AUGUSTIN
- MM. CHARRON et PERICAUD	ST GEORGES DE DIDONNE
- M. BACH	ST PALAIS S/MER
- M. GAILLER	ST SULPICE DE ROYAN
- MM. DUBOIS et MARTIN	SAUJON
- MM. GUILLOT et MOREAU	SEMUSSAC
- M. BONNIN et Mme GRAVEAUD	TALMONT S/GIRONDE
- M. GERBAUD	VAUX S/MER

ASSISTAIENT EGLEMENT :

- M. LACAZE, Conseiller Général du canton de COZES
- M. PAPEAU, Conseiller Général du canton de ROYAN-EST
- M. LIS, Maire de ROYAN
- M. LACHAUD, Adjoint au Maire de ROYAN
- M. CHARRE, Adjoint au Maire de VAUX S/MER
- M. BRUERE, Directeur Départemental de l'Equipement
- M. PELLISSERI, Directeur Départemental de l'Agriculture
- M. HEMON, Ingénieur des Ponts et Chaussées à la Direction Départementale de l'Equipement
- M. CAULLIER, Ingénieur des T.P.E. à la Direction Départementale de l'Equipement
- M. BROUTIN, Ingénieur des T.P.E. à ROYAN
- M. SABOURIN, Ingénieur des T.P.E. à SAUJON
- M. SUREAU, Ingénieur des T.P.E. à MARENNES
- M. DUREPAIRE, Chef de Section des T.P.E. à ROYAN
- M. BONNEAU, Ingénieur des Travaux ruraux à la Direction Départementale de l'Agriculture.

LOCATION DE L'IMMEUBLE 17, RUE DE L'ELECTRICITE

Au cours de l'Assemblée Générale du 19 Octobre 1979, le Comité Syndical avait souhaité pouvoir louer, en plus des pièces actuellement occupées, le 2ème étage de l'immeuble sis 17, rue de l'Electricité. Par lettre du 15 Novembre 1979, M. le MAIRE de ROYAN nous a fait part de son accord sur l'extension des surfaces louées et proposé une concertation en ce qui concerne le nouveau bail et notamment son prix.

Des discussions qui ont eu lieu avec un Adjoint au Maire de ROYAN, il résulte que le prix de 6 000 F fixé par le bail du 6 février 1970, qui n'a pas été actualisé, pourrait servir de base au nouveau loyer.

En appliquant à ce prix de base les revalorisations résultant d'une part de la variation de l'indice du coût de la construction I.N.S.E.E. et d'autre part l'augmentation de la surface louée, le montant du loyer pourrait être fixé à 31 000 F à compter du 1er Janvier 1980,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

1° - De prendre en location les parties désignées ci-dessous de l'immeuble sis 17, rue de l'Electricité, propriété de la Ville de ROYAN, savoir :

- Sous-Sol : 2 garages, chaufferie et dégagement
- Rez-de-Chaussée : Salle de réunion, dégagement salle de réunion, dégagement entrée des bureaux
- 1er Etage : Totalité
- 2ème Etage : Totalité

moyennant un loyer annuel de 31 000 F à compter du 1er Janvier 1980, révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction I.N.S.E.E.

2° - D'autoriser le Président ou un Vice-Président Délégué, à signer un contrat de location sur les bases ci-dessus.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -
(1 abstention)

- POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Président,
Le 3ème Vice-Président Délégué,



E. GUILLOT.



CONTRAT D'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE
SIS 17, RUE DE L'ELECTRICITE A ROYAN

Entre les Soussignés :

La Ville de ROYAN représentée par M. Pierre LIS, son Maire, autorisé à cet effet par délibération du Conseil Municipal du 14 DEC. 1979 désignée au présent contrat par la "VILLE"

d'une part,

Et

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Presqu'île d'Arvert et de la Côte de Beauté représenté par M. Jean de LIPKOWSKI, son Président autorisé à cet effet par délibération du Comité Syndical du 26 Novembre 1979 désigné au présent contrat par "Le S.I.V.O.M."

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La Ville loue au SIVOM qui accepte une partie de l'immeuble sis 17, rue de l'électricité à ROYAN se décomposant ainsi :

<u>Sous-Sol</u> : garages 1 et 2, Chaufferie + dégagement	123,22 m2
<u>Rez de Chaussée</u> : Salle de réunions, dégagement, Salle de réunions et dégagement, entrée	87,84 m2
<u>1er Etage</u> : Bureaux et dégagements	174,16 m2
<u>2ème Etage</u> : Bureaux et dégagements	174,16 m2
soit au total	559,38 m2

DONT 123,22 m2 de sous-sol et 436,16 m2 de salles, dégagements et bureaux.

Les locaux loués sont teintés en jaune sur le plan annexé au présent contrat.

ARTICLE 2 : Le S.I.V.O.M. paiera à la Ville de ROYAN, en un seul versement, le 1er Juillet de chaque année le loyer annuel correspondant à cette location.

Pour l'année 1980, le loyer est fixé à la somme de TRENTE ET UN MILLE FRANCS (31 000 F)

Ce loyer sera annuellement révisé, à compter de 1981, suivant la formule :

$$L = \frac{L_c \times I}{10}$$

